

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE
LUNDI 4 OCTOBRE 2010, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À
CÔTE SAINT-LUC, À 20 H**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Mike Cohen, B.A.
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M. Jonathan Shecter, Greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme aucun résidant n'était présent, il n'y a pas eu de questions.

101001

**RÈGLEMENT 2348 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 17 358 000 \$ POUR LA
CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE ET INTERGENERATIONNEL
DANS LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC SUR UN TERRAIN APPARTENANT À
LA VILLE SUR LE LOT NUMÉRO 1053 444 - AMENDMENT PAR RÉOLUTION
AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE A AFIN DE VENTILLER LES COÛTS DU
RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

ATTENDU que l'article 564 la *Loi sur les cités et villes*, énonce, entre autres,

"Malgré toute disposition inconciliable, le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et que

1° elle n'augmente pas la charge des contribuables"

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 2348 afin de ventiler les coûts existants;

ATTENDU que l'amendement dudit règlement soit adopté par résolution car l'amendement ne change ni l'objet de l'emprunt ni n'augmente la charge des contribuables ;

II EST

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU:

«QUE le conseil remplace l'article 1 du règlement 2348 (et son annexe correspondant) pour se lire comme suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 17 358 000 \$ pour la construction d'un centre aquatique et intergénérationnel dans la Ville de Côte Saint-Luc selon l'estimation détaillée préparée par Anthony Palumbo, Architecte en date du 28 septembre 2010 laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme l'annexe « A ».

QUE ladite annexe « A » soit annexé à la présente résolution pour faire partie intégrante de la dite résolution;

QUE cette résolution prenne effet immédiatement.»
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

101002

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise que le Maire déclare la séance ajournée. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**À 20 H 33, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT
AJOURNÉE.**

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

JONATHAN SHECTER
GREFFIER

CSL - Centre intergénérationnel et aquatique - Estimé budgétaire

ÉLÉMENT	COÛT (\$CAN, avant taxes)		
Couts incidents	1,115,075		
01 – Études et rapports d'avant projet			100,000
02 – Frais légaux			25,000
03 – Expert fiscal			75,000
04 – Gestion de projet			225,000
05 – Expert en conformité			125,000
06 – Contingences de projet			565,075
Conception-construction	16,242,925		
01 – Conditions générales	3,255,500		
Conception et planification		975,000	
Personnel de chantier		700,000	
Assurances, équipement de chantier (roulottes, clôtures, etc.) et autre équipement (grues, nacelles, etc.)		450,000	
Conditions d'hiver		200,000	
Assurances		150,000	
Administration et profit		780,500	
02 – Aménagement du site	1,274,020		
Excavation/Remblais		813,420	13,600 m3 59.81
Infrastructure, drainage, pavage		420,000	2,300 m2 182.61
Aménagement paysager		40,600	1,500 m2 27.07
03 – Béton	1,828,618		
Coffrage		778,981	5,300 m2 146.98
Armature		531,933	227 tm 2,343.32
Bétonnage		517,704	2,600 m3 199.12
04 – Maçonnerie	526,308		3,300 m2 159.49
05 – Métaux	1,346,638		460 tm 2,927.47
06 – Bois et plastique	40,750		145 ml 281.03
07 – Imperméabilisation et étanchéité	1,187,753		
Toiture et autres membranes		492,753	3,600 m2 136.88
Isolation		695,000	12,500 m2 55.60
08 – Portes et fenêtres	684,701		5,750 m2 119.08
09 – Finition	1,045,694		
Divisions et peinture		780,000	5,750 m2 135.65
Plafonds		115,694	2,250 m2 51.42
Tuiles céramique et finition planchers		150,000	2,150 m2 69.77
10 – Produits spéciaux	399,496		
11 – Equipment	108,035		
12 – Mobilier (intégré)	53,572		
13 – Constructions spéciales (piscines)	990,000		916 m2 1,080.79
14 – Systèmes transporteurs	107,828		6 niv. 17,971.33
15 – Mécanique	2,148,322		
Géothermie		232,550	900 ml 258.39
Plomberie		890,772	5,750 m2 154.92
Ventilation		1,025,000	5,750 m2 178.26
16 – Électricité	1,145,690		
Entrée, distribution et finition		820,690	5,750 m2 142.73
Allocations pour cameras/équipement de sécurité, Équipement et câblage réseau informatique, système d'accès et audio vidéo		325,000	5,750 m2 56.52
17 – Intégration des arts à l'architecture	100,000		
Total		17,358,000	

Préparé selon les informations reçues de Pomerteau inc
 Anthony S. Palumbo, arch.
 Gestionnaire de projet, MHPM Gestion de projet inc.

28 septembre 2010